



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 18 février 2025

*COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2025 A VULBENS*

**COMPTE-RENDU**

**Nombre de délégués en exercice** : 22  
**Nombre de délégués présents** : 7  
**Nombre de délégués votants** : 7  
**Date de convocation (en urgence)** : 30 janvier  
2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à dix-neuf heures, le Comité, convoqué en urgence, s'est réuni en séance publique sur la commune de Vulbens, sous la présidence de Madame Sylvie RINALDI, Présidente.

**Présents** : ROTH J.-L. (Chênex), LAPRAZ L. (Chevrier), ARGAUD C. (Dingy-en-Vuache), PERROTIN C. (Dingy-en-Vuache), FOL Y. (Savigny), CESMAT F. (Savigny), RINALDI S. (Vulbens),  
**Excusés** : MERY L. (Chaumont), CHAUMONTET D. (Chaumont), VALLENTIEN J. (Chênex), CHATELAIN C. (Chevrier), MIANI V. (Clarafond-Arcine), KOCH V. (Clarafond-Arcine), FUHRMANN P. (Jonzier-Epagny), DUPARC J. (Jonzier-Epagny), EXCOFFIER D. (Valleiry), BARANSKI F. (Valleiry), MARTINET S. (Vers), LAUREAU P. (Vers), BARBIER C. (Viry), DUPONT L. (Viry), FOL C. (Vulbens),  
**Invité** : PATRY S. (SIV)

Madame la Présidente accueille les membres du Comité syndical dans la salle du Conseil municipal de la Mairie de Vulbens.

Elle explique que la Comité syndical é été convoqué une première fois le 29 janvier 2025 (*un compte-rendu de cette réunion est présenté à la fin du document*). Le quorum n'ayant cependant pas été atteint, il n'a pas été possible de délibérer valablement. En conséquence le Comité syndical é été convoqué une seconde fois, en urgence. Dans ces conditions, il peut alors délibérer valablement sans condition de quorum.

Madame la Présidente expose l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 19h à 19h10 : Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 04/12/24,
- 19h10 à 19h30 : Délibérations :
  - Reprise anticipée des résultats 2024,
  - Vote des Contributions communales et du Budget primitif 2025,
  - Rémunération accessoire 2024 de Madame Jocelyne Debulle,
  - Aide du Département de la Haute-Savoie pour l'entretien des itinéraires de promenades et de randonnées en 2025,
  - Modification du tarif de vente des bouteilles de Cidre de poires « Maude ».

Louis Lapraz est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2024.

## DELIBERATIONS :

### REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2024 :

*Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 2311-4 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique\*.*

*\*Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif.*

*Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Comité syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.*

*Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif du syndicat.*

*Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est proposé au Comité syndical de reprendre par anticipation les résultats 2024, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2024 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.*

*Si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les moments reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025. Les résultats de l'exercice 2024 se présentent comme suit :*

### SECTION INVESTISSEMENT

EXCEDENT 2023	26 653,60 €
DEPENSES 2024	36 062,56 €
RECETTES 2024	33 817,17 €
RESULTAT EXERCICE 2024	-2 245,39 €
<b>RESULTAT CUMULE FIN 2024</b>	<b>24 408,21 €</b>

### SECTION FONCTIONNEMENT

EXCEDENT 2023	84 659,74 €
DEPENSES 2024	192 066,08 €
RECETTES 2024	166 978,25 €
RESULTAT EXERCICE 2024	-25 087,83 €
<b>RESULTAT CUMULE FIN 2024</b>	<b>59 571,91 €</b>

<b>EXCEDENT GLOBAL 2024</b>	<b>83 980,12 €</b>
-----------------------------	--------------------

## CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2025 :

Sur proposition de Madame la Présidente, le comité à l'unanimité adopte la répartition des contributions communales 2025 (présentée ci-dessous), avec un **coût par habitant fixé à 4 €** :

	Population totale*	TOTAL 2025
<b>Chaumont</b>	553	2 212 €
<b>Chênex</b>	804	3 216 €
<b>Chevrier</b>	725	2 900 €
<b>Clarafond-Arcine</b>	1077	4 308 €
<b>Dingy-en-Vuache</b>	801	3 204 €
<b>Jonzier-Épagny</b>	906	3 624 €
<b>Savigny</b>	1 051	4 204 €
<b>Valleiry</b>	5 154	20 616 €
<b>Vers</b>	980	3 920 €
<b>Viry</b>	5 706	22 824 €
<b>Vulbens</b>	1 753	7 012 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 510</b>	<b>78 040 €</b>

\*Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (données INSEE)

## BUDGET PRIMITIF 2025 :

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **243 700 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : **78 300 €**

Elle autorise également l'ordonnateur à effectuer les virements de crédits entre chapitres d'une même section.

## REMUNERATION ACCESSOIRE 2024 DE MADAME JOCELYNE DEBULLE :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que Madame Jocelyne DEBULLE, comptable à la mairie de Vulbens, effectue chaque année pour le syndicat l'ensemble des opérations de comptabilité.

Par conséquent et compte tenu de la qualité du travail qui est réalisé, Madame la Présidente propose de verser à Madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire pour l'année 2024, équivalent à 50 heures de travail au taux horaire de 18 €. Le montant brut à verser à l'intéressée s'élève donc à 900 €.

**Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :**

- 1) **APPROUVE** la proposition de Madame la Présidente,
- 2) **DECIDE** de verser à Madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire 2024 brut de **900 €**.

## AIDE DU CD74 POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS PDIPR 2025 :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SIV est la collectivité gestionnaire du réseau des sentiers inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

*Pour cela, le SIV s'engage à assurer l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR (débroussaillage, élagage, fauchage, piochage, mise en sécurité, pose ponctuelle de balisage...) en mobilisant en interne ou en externe les ressources nécessaires garantissant la qualité de passage du réseau PDIPR en toute sécurité.*

*En contrepartie, le Département de la Haute-Savoie (CD74) apporte une aide forfaitaire pour l'entretien, qui s'élève à 300 € HT/km sur 3 ans pour les Sentiers d'intérêt Départemental de niveau 1 (SID1), à 200 € HT/km sur 3 ans pour les SID2. Le financement est assuré par la collectivité pour les SIL (Sentiers d'intérêt local).*

*Elle présente ensuite les modalités de l'entretien et le plan de financement pour 2025. 39 km de sentiers sont classés en SID1, soit  $39 \times 300/3 = 3\,900$  €. 82.1 km de sentiers sont classés en SID2, soit  $82.1 \times 200/3 = 5\,473.33$  €. Soit une aide départementale attendue à hauteur de **9 373.33 €**.*

**Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :**

- 1) *APPROUVE* les modalités de l'entretien et le plan de financement pour 2025,
- 2) *SOLLICITE* le CD74 pour une aide à l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR pour l'année 2025, dont le montant attendu s'élève à **9 373.33 €**.

#### **MODIFICATION DU TARIF DE VENTE DES BOUTEILLES DE CIDRE DE POIRES :**

*Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que dans le cadre du service de pressage de fruits des vergers du Salève au Vuache, le SIV et le Syndicat Mixte du Salève proposent à leurs communes membres des bouteilles de Cidre de poires « Maude » (75 cl), dont le tarif de vente est fixé à 3.70 € l'unité.*

*Une délibération du 29 juin 2022 a exceptionnellement fixé ce tarif à 2.50 € l'unité, afin de liquider le stock de bouteilles (cuvée 2021) et respecter ainsi la date limite de consommation.*

*Pour la cuvée 2024, madame la Présidente proposera de revenir au tarif initial, soit 3.70 € l'unité.*

**Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :**

- 1) *APPROUVE* la proposition de Madame la Présidente,
- 2) *FIXE* le tarif de vente des bouteilles de Cidre de poires « Maude » aux communes à **3.70 € l'unité**.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 19h45.

La Présidente,

Le Secrétaire de séance,

Sylvie Rinaldi

Louis Lapraz

## Réunion du 29 janvier 2025 :

Madame la Présidente adresse à l'assemblée ses meilleurs vœux pour 2025.

Elle remercie les délégués présents (au nombre de 10) et souhaite la bienvenue à Monsieur Gérard Lambert, Conseiller départemental du canton de Saint-Julien-en-Genevois.

Elle remercie également la commune de Vulbens qui accueille le Comité syndical.

Elle rappelle que la commune de Vulbens et le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) ont toujours été étroitement liés, puisque le bureau et le salarié du SIV sont hébergés dans les locaux de la Mairie depuis la naissance des syndicats du Vuache en 1998. Elle remercie donc les différentes municipalités qui se sont succédées et qui ont toujours accepté de garder le SIV auprès d'elles. Sans les nombreux services qui sont rendus quotidiennement par la commune de Vulbens, le syndicat ne pourrait fonctionner.

Elle profite enfin de la présence de Monsieur Lambert pour remercier le Conseil départemental de la Haute-Savoie (CD74) qui a soutenu financièrement le SIV pendant de très nombreuses années, permettant au syndicat de réaliser bon nombre d'opérations, tant pour l'aménagement du territoire (itinéraires de randonnées notamment) que pour la gestion des espaces naturels sensibles (ENS). Si le Département soutient encore aujourd'hui le SIV, la diminution des aides de fonctionnement a malheureusement eu un impact significatif sur le budget annuel du syndicat, principalement alimenté par des recettes de fonctionnement.

Elle fait donc le vœu que ce partenariat puisse perdurer, notamment dans le cadre d'un nouveau Contrat de Territoire, et espère que les futures subventions départementales permettront au SIV de poursuivre ses actions, pour préserver les richesses naturelles exceptionnelles du Pays du Vuache.

Elle laisse ensuite la parole à Stéphane Patry, qui présente une rétrospective des actions réalisées par le SIV au cours de l'année écoulée.

A l'issue, Monsieur Gérard Lambert félicite le SIV pour ses actions, dans ce contexte de restrictions budgétaires qui affecte toutes les collectivités territoriales (communes, départements, régions).

Il confirme malgré cela que la CD74 continuera à soutenir les collectivités locales de Haute-Savoie.

Luc Mery s'interroge sur l'évolution du Contrat de Territoire en cours de préparation et déplore que les taux d'aide annoncés par le CD74, en fonctionnement comme en investissement, n'aient cessé de s'abaisser depuis l'instruction du dossier.

Il s'interroge également sur l'avancement du projet de passage à amphibiens le long de la RD34 (Viry). Monsieur Lambert explique que ce dossier est toujours en attente ; il s'engage cependant à obtenir des informations plus précises et à les transmettre au SIV.

Madame la Présidente remercie Monsieur Lambert.

---

Les délégués débattent ensuite sur les ressources financières du SIV.

Une augmentation des contributions communales est souhaitée à partir de 2026. Celle-ci sera régulière et proportionnelle à l'augmentation du coût de la vie (+ 2% / an ?). Plusieurs scénarios seront travaillés en 2025 par les membres du bureau.

### Programme des animations hivernales :

Festival TEC à Saint-Julien en Genevois : Comme en 2023 et en 2024, le SIV va participer au festival de la Transition Environnementale Citoyenne (TEC), qui se déroulera le samedi 1<sup>er</sup> février 2025 de 10h à 19h à L'ARANDE (24, grande rue 74160 St Julien-en-genevois). L'occasion de tenir un stand et de présenter les richesses du Pays du Vuache (sites naturels et aménagements pour la randonnée).

#### Chantiers participatifs :

- Samedi 8 février de 9h à 14h : Chantier participatif « Crapauducs et Ouverture de Mares » - Viry : installation de dispositifs anti-écrasement (filets) le long des routes départementales et ouverture de mares dans le Bois de la Rippe. Repas tiré du sac.
- Vendredi 28 février de 9h à 14h : Chantier participatif « Bois du Ban » - Viry : entretien du site (débroussaillage) et création de gouilles et de mares pour le Sonneur à ventre jaune. En partenariat avec la Fondation SOMFY. Repas tiré du sac.
- Lundi 3 mars de 9h à 13h : Chantier participatif « Prairie sèche des Tirées et du Grand Nant » - Jonzier-Epagny et Minzier : débroussaillage, ramassage et mise en tas des produits de la coupe. Repas tiré du sac.

Pour ces trois chantiers participatifs, les inscriptions sont obligatoires auprès de l'association de protection de la Nature « Apollon74 » au 04 50 43 63 66 ou [apollon74@apollon74.org](mailto:apollon74@apollon74.org)

#### Formations à la taille et au greffage des arbres fruitiers :

- Les vendredi 14 et 21 mars, de 9h à 17h : Stage de formation à la taille des arbres fruitiers : première journée « théorique » avec l'association des Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie, puis seconde journée « pratique » avec les techniciens spécialisés du Syndicat Mixte du Salève (SMS). Stage de formation payant : 80 €. Inscriptions obligatoires auprès du SMS au 04 50 95 92 18 ou [d.souillot@syndicat-mixte-du-saleve.fr](mailto:d.souillot@syndicat-mixte-du-saleve.fr)
- Vendredi 11 avril : Matinée de formation au greffage animée par les Croqueurs de pommes de Haute-Savoie. Matinée de formation payante : 50 €. Inscriptions obligatoires auprès du SIV au 04 50 04 62 89 ou [syndicat.vuache@orange.fr](mailto:syndicat.vuache@orange.fr)

Avant de conclure, Madame la présidente propose à l'assemblée d'organiser la prochaine réunion du Comité syndical le mercredi 26 mars 2025 à 19h sur la commune de Chaumont.